



POINT-JUSTICE

Animés par les agents des CCAS, des France Services, des communes qui vous accueillent et vous orientent vers le bon professionnel.

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

• BAZIÈGE : 05 61 81 81 25

Défenseur des droits

> France Services - 13 avenue de l'Hers

• CASTANET-TOLOSAN : 05 34 66 73 10

Avocat, conciliateur de justice, médiation familiale

> France Services - 29 avenue de Toulouse

• ESCALQUENS : 05 62 71 56 78

Avocat, conciliateur de justice, Défenseur des droits, médiation familiale

> Maison de la solidarité - CCAS

Bâtiment de l'Oustal - place François Mitterrand

• LABÈGE : 05 62 24 44 44

Avocat

> Mairie - rue de la Croix rose

• LACROIX-FALGARDE : 05 61 76 24 95

Avocat, conciliateur de justice

> Mairie - avenue des Pyrénées

• MONTGISCARD : 05 62 71 63 59

Avocat, conciliateur de justice

> Maison départementale de proximité
6 bis RD 813 - ZI du Canal

Pour plus d'information :
www.justice.fr



POINT-JUSTICE RENFORCÉ RAMONVILLE SAINT-AGNE

Guichet unique pour l'accès au droit sur le territoire du Sicoval, le point-justice renforcé réunit en un même lieu plusieurs professionnels à votre écoute : avocat, notaire, conseiller de l'ADIL, Défenseur des droits, conciliateur de justice.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Sur site :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi :
9h-12h30 / 14h-17h
- jeudi : 14h-17h

Par téléphone :

Tél. 05 61 75 21 28

COMMENT S'Y RENDRE ?

Maison communale de la solidarité

18, place Marnac - Ramonville Saint-Agne - 2^e étage
(accès par l'escalier extérieur ou par l'ascenseur - suivre la signalétique)



PERMANENCES D'AVOCATS EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

Sur rendez-vous avec Interpretis :

- par SMS ou IMO : 06 89 99 69 48
- par courriel : secretariat@interpretis.fr
- par skype : interpretis@hotmail.com

Une question
juridique ? >



l'Agglo du Sud-Est Toulousain

à votre service
depuis 1975

INFORMATIONS ET CONSEILS JURIDIQUES

Un accès au droit pour tous !

Réalisation : Stroum - © EDITION - Novembre 2015 - 1 500 exemplaires sur papier PEFC

CONSOMMATION

LOGEMENT

SÉPARATION

CONFLIT

DISCRIMINATION

SUCCESSION

TRAVAIL

IMPÔT

SURENDETTEMENT

CONTACT : cispd@sicoval.fr
05 62 24 28 01



Conseil Intercommunal
de Sécurité et de Prévention
de la Délinquance du Sicoval



DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

Le Sicoval et ses partenaires proposent des permanences juridiques gratuites assurées par des professionnels qui vous accueillent dans 6 point-justice répartis sur le territoire.



INFORMER

Pour vous permettre d'accéder à un premier niveau d'information



ACCOMPAGNER

Pour mieux connaître vos droits



ORIENTER

Pour vous indiquer vos démarches juridiques et administratives



AVOCAT

Conseils autour de questions juridiques, sur tous les domaines du droit (séparation, divorce, pension alimentaire, droit de visite...)



NOTAIRE

Eclairage sur les actes et contrats dans l'ensemble des domaines du droit de la famille (contrat de mariage, succession...) de l'immobilier, de l'entreprise et du patrimoine



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Recherche d'une solution amiable pour régler un différend entre particuliers ou avec des professionnels. (saisir un tribunal, résoudre un litige à l'amiable...)



CONSEILLER DE L'ADIL*

Entretiens personnalisés sur le droit locatif, la fiscalité, les assurances immobilières, la copropriété, la réglementation sur la qualité de l'habitat, les relations avec les professionnels...



MÉDIATEUR FAMILIAL

Règlement de conflits internes à la famille pour préserver ou restaurer les familiaux (divorce, garde d'enfants, conflits entre générations...)



DÉFENSEUR DES DROITS

Défense des personnes dont les droits ne sont pas respectés pour l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits (difficultés avec le service public, discriminations, droits de l'enfant...)



Les point-justice sont des lieux d'accueil gratuits, d'écoute et d'orientation ouverts à tous. Vous pouvez vous y rendre pour obtenir une information de proximité sur vos droits et devoirs ou une aide sur une question juridique ou administrative. Ils sont facilement identifiables grâce à un logo unique.

30 39 numéro unique gratuit d'accès au droit accessible aux personnes sourdes et malentendantes

*Agence Départementale d'Information sur le Logement